

A l'attention de Monsieur de commissaire enquêteur

Bonjour,

Je tiens à exprimer mon avis dans le cadre de l'enquête publique, projet d'aménagement de la RD 998 entre Bédouès-Cocurès et le pont de la Vernède.

Mes coordonnées : Konieczny François, 5 rue Lambert, Florac - 48400 Florac Trois Rivières

Je suis DEFAVORABLE à ce projet.

Voici ci-dessous des arguments qui étayent mon avis :

- Ce projet n'est plus adapté aux enjeux économiques et environnementaux actuels, ni adapté aux besoins des usagers de cette portion de route.
- Le projet est démesuré par rapport aux besoins de sécurisation de la route, d'une part le caractère accidentogène de la route n'est pas suffisamment étayé, d'autre part un élargissement aussi important de la route présente un investissement sur-dimensionné par rapport aux besoins.
- Il n'est pas proposé de projets alternatifs, moins coûteux et moins impactants.
- Elargir autant la route va engendrer un accroissement de la vitesse et par ricochet le risque d'accident. De nombreux accidents se produisent sur des portions de route qui ne présentent pas de danger particulier.
- L'entrée de Cocurès, en provenance du Pont de Montvert, présente déjà un danger en raison de la vitesse excessive de nombreux automobilistes, qui a nécessité l'installation d'un ralentisseur, un radar pédagogique, à l'endroit où se trouve l'agence postale communale et où des enfants traversent la route. L'élargissement de la route tel que prévu dans le projet va accentuer ce risque accidentogène.
- Les habitants et les usagers de la route n'ont pas été consultés par le Département sur son projet.
- Les justifications du projet par le Département ne sont pas suffisamment détaillées; elles ne reposent pas sur des études officielles.
- L'avis du Parc national des Cévennes ne figure pas dans l'étude, alors que c'est un acteur majeur du territoire. Pourquoi n'a-t-il pas été consulté?
- Il n'y a pas d'enquête qui conclue au caractère accidentogène de la route.
- L'impact paysager lié à l'élargissement de la route va être important. Les sites de baignade dans le Tarn très fréquentés par les locaux et les touristes vont perdre de leur charme.
- Le projet va impacter « un des plus beaux bijoux du Sud Lozère » en termes de paysage et de biodiversité.
- L'impact environnemental n'est pas négligeable : une partie du site est classé Natura 2000, des espèces rares sont protégées, les mesures compensatoires ne sont pas suffisantes et ne sont pas détaillées.
- Les travaux vont générer 58 000 m³ de déblais, dont une partie servira aux travaux de la route, une autre à réaménager 2 chemins communaux mais le reste (36 400m³) va être étalé sur différentes parcelles classées en zones naturelles, dont 14 500m³ prévus à la sortie de Cocurès, avec un impact paysager non négligeable.
- Le projet ne prévoit de pistes cyclables, alors que les mobilités douces sont une priorité.
- Dans le cadre de la loi introduisant les mesures visant à atteindre progressivement de Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) d'ici 2050, les conséquences liées à l'artificialisation sur surfaces concernées par les travaux ne sont pas mesurées. Cela va-t-il réduire les possibilités et les marges de manoeuvre dont vont disposer les élus dans leurs projets d'aménagement futurs? La municipalité de Bédouès-Cocurès envisage d'élaborer un PLU; les élus savent-ils s'ils devront comptabiliser et déduire la part d'artificialisation liée à l'élargissement de la route? et ainsi constater

qu'ils devront limiter les possibilités de construction d'habitations, quand bien même celles-ci relèvent d'une priorité?

- En résumé, les élus ont-ils connaissance des impacts que pourrait présenter ce projet sur leurs possibilités futurs d'aménagement?

Merci d'avoir pris connaissance de mes arguments.

Cordialement,

François Konieczny